

## **FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ**

(Règlement REACH (CE) n° 1907/2006 - n° 453/2010)

### **SECTION 1: Identification de la substance/ du mélange et de la société/l'entreprise**

#### **1.1. Identificateur de produit**

Forme du produit :	Mélange
Nom du produit :	ALCOOL ISOPROPYLIQUE 70%
Code du produit :	4054
Identification du produit :	Aérosol

#### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

##### **1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes**

Spec. d'usage industriel/professionnel :                      Produit biocide

##### **1.2.2. Usages déconseillés**

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

RONT PRODUCTION  
ZI du Val d'Argent – 24 rue de Salonique  
95100 ARGENTEUIL - FRANCE  
Tel : 01 39 80 12 12 – Fax : 01 39 80 99 33

#### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

FRANCE ORFILA +33 1 45 42 59 59

### **SECTION 2: Identification des dangers**

#### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]Afficher les informations CLP + la classification DPD dans la section 2.1**

Aerosol 1 :	H222 - H229
Eye irrit 2 :	H319
STOT SE 3 :	H336

Texte complet des phrases H: voir section 16

#### **Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]**

Xi : R36  
R67  
F+ ; R12  
Texte complet des phrases H: voir section 16

#### **Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et l'environnement**

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### **2.2 Eléments d'étiquetage**

##### **Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Pictogrammes de danger :

GHS02  
GHS07

Mention d'avertissement (CLP) :                      Danger

Composants dangereux :                                      Propane 2-ol

Mentions de danger (CLP) :                                      H222 – Aérosol extrêmement inflammable  
H229 – Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur  
H319 – Provoque une sévère irritation des yeux  
H336 – Peut provoquer somnolence ou vertiges

Conseils de prudence (CLP) :                                      P102 - Tenir hors de portée des enfants  
P210 – Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P211 – Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
P251 - Ne pas perforer, ni brûler, même après usage  
P260 - Ne pas respirer les aérosols

P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé  
P304+P340 : EN CAS D'INHALATION : transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.  
P305+P351+P338 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elle peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P337+P313 : Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin  
P331 – Ne pas faire vomir  
P410+P412 - Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F

Phrases supplémentaires :

L'emballage doit être éliminer en tant que déchets dangereux sous l'entière responsabilité du détenteur du déchet. Ne pas jeter les résidus dans les égouts ou les cours d'eau Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu.

### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## SECTION 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substance

Non applicable

### 3.2. Mélange

Nom Identificateur de produit % Classification selon la directive 67/548/CEE

Nom	Identificateur du produit	%	Classification selon le règlement CE 1272/2008 (CLP)	Classification selon la directive 67/548/CEE
Propane 2-ol	(n° CAS) 67-63-0 (Numéro CE) 200-661-7 (Numéro index) 603-117-00-0 (N° REACH) 01-2119457558-25	50 - 80	Flam gas 2 H225 Eye irrit 2 H319 STOT SE 3 H336	F ; R11 Xi ; R36 R67
Azote	(n° CAS) 7727-37-9 (Numéro CE) 231-783-9	1 – 5	Compressed gas H280	Non classé

Textes des phrases R et H: voir section 16

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation :

Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos. Consulter un médecin si les difficultés respiratoires persistent.

Premiers soins après contact avec la peau :

Enlever vêtements et chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Consulter un médecin si l'irritation persiste.

Premiers soins après contact oculaire :

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Consulter un médecin si la douleur ou la rougeur persistent.

Premiers soins après ingestion :

Rincer la bouche. NE PAS faire vomir. Consulter d'urgence un médecin. Mettre la victime au repos.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/lésions après inhalation :

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges

Symptômes/lésions après contact avec la peau :

Le contact répété ou prolongé avec la peau peut provoquer une irritation.

Symptômes/lésions après contact oculaire :

Provoque un sévère irritation des yeux.

Symptômes/lésions après ingestion :

Ingestion peu probable.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Conseils aux médecins : traiter de façon symptomatique.

## SECTION 5: Mesure de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyen d'extinction

Moyen d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Mousse résistant à l'alcool. Poudre sèche. Dioxyde de carbone.

Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Aérosol extrêmement inflammable

Réactivité en cas d'incendie : Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

Produits de décomposition dangereux en cas : La décomposition thermique génère : Oxyde de carbone (CO, CO2)

### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.

Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques. Les projections d'aérosols enflammés éclatant sous une trop forte pression due à l'incendie sont à contrôler. Pour éviter les surpressions refroidir les aérosols avec de l'eau.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

### 6.1. Précautions individu

Mesures générales : Mesures à prendre dans le cas de percement ou d'écrasement d'aérosols provoquant des fuites de produits contenus dans les aérosols. Ecarter toute source d'ignition. Aérer la zone. Ne pas fumer. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local. Evacuer et restreindre l'accès.

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédure d'urgence : Ne pas toucher le produit. Evacuer la zone.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé. Veiller à une ventilation adéquate.  
Tenir à l'écart de toute source d'ignition. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Ne pas inhaler les vapeurs.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Nettoyer rapidement les épandages. Recueillir le reliquat à l'aide d'une matière absorbante non combustible. Terre. Vermiculite. Sable.

### 6.4. Référence à d'autres sections

Voir section 8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle.

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation Sans danger : Une bonne ventilation du lieu de travail est indispensable. Utiliser seulement l'équipement spécifié approprié à ce produit et à sa pression et température d'utilisation. Ne pas utiliser pour un usage autre que celui pour lequel le produit est prévu. Ne pas respirer les gaz, vapeurs, fumées ou aérosols. Toutes les précautions doivent être prises pour éviter un départ de feu lors de la perforation accidentelle par les fourches d'un chariot pendant la manipulation de palette d'aérosols. Ne pas percer, ne pas faire chuter, ne pas écraser les cartons et les aérosols. Toutes précautions d'usage doivent être prises lors des chargements ou déchargements des véhicules afin d'éviter la chute des aérosols. Ne pas pulvériser ni près, ni vers une flamme, un corps incandescent, un appareil électrique en fonctionnement - Ne pas fumer. Récipient sous pression - Ne pas percer ou brûler même après usage. Entreposer et manipuler comme s'il existait toujours un sérieux risque d'incendie/d'explosion et de danger pour la santé.

Mesures d'hygiène : Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail.

### 7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Conserver à une température ne dépassant pas 50 °C. Suivre des procédures de mise à la terre appropriées pour éviter l'électricité statique. Utiliser des équipements électriques/mécaniques mis à la terre.

Conditions de stockage : Recommandations applicables pour les entrepôts et réserves dans lesquels sont stockés des aérosols.  
Il est recommandé de débanaliser les aérosols dans le stock. La zone " aérosols " doit être délimitée soit à l'aide d'un grillage métallique à maille maxi de 5cm, formant une cage, soit à l'aide de murs, afin d'éviter les projections d'aérosols risquant d'enflammer le reste du stock. Ne pas fumer. Afin de limiter les risques de chute, il convient de positionner les palettes le plus près possible du sol. Si les colis sont gerbés, il convient de s'assurer que ceux des couches inférieures ne s'écrasent pas (risque de fuites par compression).

Il est recommandé :

- de ventiler les locaux et de ne stocker aucun aérosol à proximité d'une source de chaleur, y compris les rayons solaires, étincelles et flammes nues
  - d'utiliser la procédure de feu, en cas de travaux.
- Conserver dans un endroit sec et bien ventilé.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible.

## SECTION 8: Contrôle de l'exposition/ protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### Propane 2-ol (67-63-0)

France VLE (mg/m<sup>3</sup>)

980 mg/m<sup>3</sup>

France VLE (ppm)

400 ppm

### 8.2. Contrôle de l'exposition

Protection des mains : Porter des gants appropriés.

Protection oculaire : Lunettes de sécurité avec protections latérales

Protection de la peau et du corps : Prévoir une protection de la peau adaptée aux conditions d'utilisation.

Protection des voies respiratoires : Porter un appareil respiratoire approprié.

Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique :

Liquide

Couleur :

Incolore à légèrement jaune caractéristique.

Odeur :

Aucune donnée disponible

Seuil olfactif :

Aucune donnée disponible

pH :

Neutre

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) :

Aucune donnée disponible

Point de fusion :

Aucune donnée disponible

Point de congélation :

Aucune donnée disponible

Point d'ébullition :

Aucune donnée disponible

Point d'éclair :

< 12°C

Température d'auto-inflammation :

Aucune donnée disponible

Température de décomposition :

Aucune donnée disponible

Inflammabilité (solide, gaz) :

Aucune donnée disponible

Pression de vapeur :

Aucune donnée disponible

Densité relative de vapeur à 20 °C :

Aucune donnée disponible

Densité relative :	0.84 (PA)
Solubilité :	Complètement soluble
Log Pow :	Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique :	Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique :	Aucune donnée disponible
Propriétés explosives :	Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes :	Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité :	Aucune donnée disponible

## 9.2. Autres informations

Teneur en COV	41,4% (353,1 g/l)
---------------	-------------------

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

### 10.4. Conditions à éviter

Chaleur. Flamme nue. Rayons directs du soleil. Etincelles.

### 10.5. Matières incompatibles

Boîtier aérosols en métal, ne pas mettre en contact avec les oxydants, acides ou bases. Acides forts. Oxydants forts.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère : Dioxyde de carbone. Monoxyde de carbone.

## SECTION 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classé

#### Propane 2-ol (67-63-0)

DL50 orale rat 4700 - 5500 mg/kg  
CL50 inhalation rat (mg/l) 46 - 73 mg/l – 4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis  
pH: neutre

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux  
Non classé - pH: neutre

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Cancérogénicité : Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité pour la reproduction : Non classé  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) :	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Danger par aspiration :	Non classé Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis
Identification du produit	Aérosol

## SECTION 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

#### Propane 2-ol (67-63-0)

CL50 poisson 1	>= 9640 - 10400 mg/l (96h)
CE50 daphnie 2	2285 - 13299 mg/l (48h)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 12.6. Autres effets néfastes

Éviter le rejet dans l'environnement

## SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations pour l'élimination des déchets : Éliminer l'emballage vide conformément aux prescriptions du règlement municipal d'élimination de ces déchets. Éliminer les produits non utilisés conformément aux prescriptions du règlement municipal de ces déchets, le recyclage de l'emballage sera dans ce cas proscrit. Ne pas jeter les résidus dans les égouts ou les cours d'eau

Ecologie - déchets : Éviter le rejet dans l'environnement.

## SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

### 14.1. Numéro ONU

1950

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies

UN1950=AÉROSOLS inflammables

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

- Classification: 2.1

### 14.4. Groupe d'emballage

-

### 14.5. Dangers pour l'environnement

- Matière dangereuse pour l'environnement :

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

ADR/RID	Classe	Code	Groupe	Etiquette	Ident.	QL	Dispo.	EQ	Cat.	Tunnel
	2.1	5F	-	2.1	-	1L	190 327 344 625	E0	2	D

IMDG	Classe	2°Etiqu	Groupe	QL	FS	Dispo.	EQ
	2.1	See SP63	-	SP277	F-D,S-U	63 190 277 327 344 959	E0

IATA	Classe	2°Etiqu	Groupe	Passager	Passager	Cargo	Cargo	Note	EQ
	2.1	-	-	203	75 kg	203	150 kg	A145 A167	E0
	2.1	-	-	Y203	30 kg G	-	-	A145 A167	E0

Pour les quantités limitées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.4 et le IATA partie 2.7.  
Pour les quantités exceptées de marchandises dangereuses, voir l'ADR et l'IMDG chapitre 3.5 et le IATA partie 2.6.

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

### SECTION 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/ législation particulières à la substance ou au mélange e matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations UE

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Autres informations, restrictions et dispositions  
Légales :

Directive Générateur Aérosol 75/324/CEE et ses adaptations .  
Directive européenne 98/8/CE du 16/02/98 relative à la mise sur le marché des produits biocides

Type de produit :

TP01 – Hygiène humain

Actif biocide :

Propane 2-ol (cas n° 67-63-0) : 70 g/100g

##### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

### SECTION 16: Autres informations

Sources des données :

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no1907/2006.

Autres informations :

Imp. DL4.

Textes des phrases R-,H- et EUH:

Aérosol 1  
Compressed gas  
Eye irrit 2  
Flam liq. 2  
STOT SE 3

Aérosol, catégorie 1  
Gaz sous pression : Gaz comprimé  
Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 2  
Liquides inflammables, catégorie 2  
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition unique, catégorie 3

H222  
H225  
H229  
H280  
H319  
H336

Aérosol extrêmement inflammable  
Liquide et vapeurs très inflammables  
Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur  
Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur  
Provoque une sévère irritation des yeux  
Peut provoquer somnolence ou vertiges

R11  
R12  
R36  
R67

Facilement inflammable  
Extrêmement inflammable  
Irritant pour les yeux  
L'inhalation de vapeur peut provoquer somnolence et vertiges

FICHE DE DONNEES DE SECURITE (Règlement (CE) n°453/2010)  
Version : N°1 (15/12/14)  
**ALCOOL ISOPROPYLIQUE 70% – 4054**

Date : 15/12/14 Page 8/8  
Révision : N°1 (15/12/14)  
Société : RONT PRODUCTION

F	Facilement inflammable
F+	Extrêmement inflammable
Xi	Irritant

FDS UE (Annexe II REACH)

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit*